

AUDIENCE DIRECTION / SYNDICATS DU 8 JUIN 2011

Mercredi 8 juin s'est tenue une audience entre les organisations syndicales et la direction. Les points suivants ont été abordés.

RESTAURATION

CFP NEUILLY

Des travaux vont commencer en janvier 2012 sur le site actuel de restauration pour une durée de 6 à 9 mois mais le gestionnaire du restaurant ne souhaite pas prolonger l'accès aux agents de la DGFIP.

Les services sociaux sont donc en recherche d'un restaurant d'entreprise susceptible d'accueillir les agents. Les premières réponses sont négatives. Si aucune possibilité ne se dégage, il sera fait appel au titre restaurant. Le site DGFIP sera alors considéré comme un site isolé... en plein Neuilly ! On croit rêver ! Par ailleurs, le titre-restaurant, outre sa faible valeur faciale (5 euros), n'est pas d'une grande utilité en raison du peu de commerces à proximité du site DGFIP.

Nous considérons qu'il appartient à l'administration de trouver, pour nos collègues, une solution de restauration à proximité et, s'il le faut, mettre les moyens en conséquence.

RM ANTONY et RM MEUDON

Suite à son passage à Antony, la CGT était réintervenue auprès de la Direction pour demander le remboursement des titres restaurants qui ont été perdus en avril 2010 !!! La direction a indiqué que le remboursement interviendrait prochainement sur la base de la part salariale payée par les agents.

Si nous prenons acte positivement de cette annonce et encore il a fallu intervenir à de nombreuses reprises, nous avons fait remarquer que du fait de l'absence des titres restaurant pour le mois en question, les frais engagés par les agents pour se restaurer avaient été plus élevés ; la direction l'a reconnu mais s'en tient aux instructions de la centrale qui ne prévoient pas un dédommagement plus important.

RM NANTERRE

Actuellement les agents sont accueillis dans une cantine éloignée de la Trésorerie. La direction examine la possibilité d'une solution de restauration proche, située près du carrefour Ernest Renan.

CFP ISSY LES MOULINEAUX

Nous avons fait état de l'inconvénient que constitue l'éloignement de la cantine du CNET. L'action sociale a déclaré n'avoir pas eu de son côté de remontées.

BOULOGNE

Les restructurations décidées par l'administration amènent à la concentration des services sur deux sites : rue Jean Jaurès et rue Fessart. La direction a expliqué qu'elle réfléchissait pour les agents de ces sites à deux possibilités, exclusives selon elle l'une de l'autre : la restauration en interne DGFIP (Jaurès) ou bien la restauration à la cantine de la Mairie. Dans ce dernier cas la cantine Jaurès serait fermée. Il a été précisé que l'accès à la cantine de la mairie supposerait d'organiser de façon méthodique le rythme d'arrivée des collègues. La direction est en train d'examiner cette dernière possibilité avec la municipalité et fera connaître très rapidement sa position.

La CGT a fait part de son opposition à la fermeture de la cantine Jaurès. Cette dernière est en effet d'un accès commode ; elle est pérenne dans son utilisation et garantit des prix modérés. En revanche, rien ne dit que si la mairie accepte aujourd'hui l'accès des agents de la DGFIP, il en sera toujours ainsi à l'avenir, idem pour la tarification. L'exemple de Neuilly montre les inconvénients découlant d'une absence de cantine sur place. Enfin le principe d'un accès étalé sur la plage méridienne constitue une contrainte pour les agents, par ailleurs difficile à mettre en pratique.

Pour nous, quel que soit le cas de figure, y compris si l'accès à la cantine de la mairie est ouvert, les agents doivent pouvoir conserver l'accès à la cantine Jaurès, déjà utilisée par un nombre important de collègues de Boulogne nord et de la Trésorerie (Fessart). L'enjeu en emplois n'est anodin : actuellement un employé de la société de restauration ainsi qu'un emploi «berkani» (contractuel de droit public) gèrent la bonne marche du restaurant. La Direction, en condamnant ce restaurant, porterait une lourde responsabilité.

DIRECTION DEPARTEMENTALE

L'association de gestion du restaurant du CAD se voit cette année facturer par la Préfecture une partie des charges de chauffage de la cantine, soit pour la quote-part DDFIP 70 000 euros environ, ce qui représente une multiplication par huit de sa participation antérieure.

La direction a assuré que cette décision ne sera pas mise à la charge des usagers du restaurant et que le budget restauration de la délégation départementale devrait être abondée du montant supplémentaire nécessaire.

TRAVAUX IMMOBILIERS

BOULOGNE (Jean Jaurès)

La zone de repli est constituée par le 4^{ème} étage.

Les travaux commenceront par le 2^{ème} étage (de fin juin à septembre), puis se poursuivront par le 3^{ème} étage (de septembre à fin décembre 2011), le 4^{ème} étage (de janvier 2012 à mars 2012) et enfin le 1^{er} étage (de mars à mai 2012).

Les travaux les plus lourds concerneront le rez-de-chaussée, à compter de septembre 2011 et ce jusqu'en mars 2012. La livraison définitive des travaux est prévue pour fin mai 2012.

CFP GENNEVILLIERS

La délégation est intervenue, une nouvelle fois, concernant les réorganisations immobilières du site de Gennevilliers. Lors de l'audience du mois de mai, la Direction nous a fait savoir qu'elle comptait installer le SIE (actuellement au 3^{ème} étage de la tour de la Mairie) au 4^{ème} étage avec le SIP.

Pour la Direction, il s'agit d'une opération fructueuse car elle s'accompagne d'une renégociation à la baisse du bail actuel.

En effet, faire des économies budgétaires sur les M² occupés par nos services semble être la seule motivation de la Direction.

CFP NEUILLY

A l'occasion du point sur les travaux immobiliers nous avons appris qu'une corniche en béton s'était détachée de l'immeuble qui abrite nos services sans autre dégât. La direction a dépêché sur place un collègue de la division logistique pour garantir toutes les mesures de sécurité.

Par ailleurs, tous les stores anti-chaleur prévus n'ont pas été installés. Répondant à notre interrogation la direction s'est dite prête à revoir cette question.

BOULOGNE (Fessart)

Une étude est lancée en vue de l'accueil du PCE et de deux brigades de vérification et de la Recette Municipale, actuellement installée dans les locaux de la Mairie, ainsi que sur l'accessibilité handicapés et l'isolation thermique. Les travaux devraient durer de janvier à septembre 2012.

Nous avons interpellé la direction sur le respect des normes minimales en terme de m² par agents sur les deux sites de Boulogne. La direction a expliqué qu'il y aurait une dégradation marquée des ratios correspondants par rapport à la situation actuelle très favorable. Elle communiquera de manière plus détaillée lors d'une prochaine rencontre sur ce sujet.

CFP SAINT CLOUD

Le rez-de-chaussée haut est terminé et a été ouvert pour la campagne IR.

les travaux vont se poursuivre sur le rez-de-chaussée bas qui comprendra le SIE, le SIP un espace détente et une zone d'archives.

Fin prévue des travaux : 1^{er} décembre pour l'ouverture du SIP.

CFP ISSY LES MOULINEAUX

Les travaux du troisième étage entraîneront la disparition de la salle de réunion en vue de permettre l'arrivée de la brigade FI et de la 2^{ème} Brigade de vérification, dans des bureaux cloisonnés. La salle de réunion du rez-de-chaussée sera aménagée pour accueillir des formations à l'informatique.

CFP SCEAUX

La direction a pris en compte les modifications présentées par les vérificateurs de la 6^{ème} brigade (emplacement du photocopieur, cloisons...).

CFP COURBEVOIE

L'ouverture du SIP est prévue pour le 1^{er} juillet. La Recette Municipale sera, elle, installée au 2^{ème} étage du CFP au 1^{er} novembre.

Concernant cette dernière, nous avons indiqué que les agents étaient demandeurs de plus d'information sur les modalités concrètes de leur installation et leur nouvel environnement (caisse, liaisons...)

La direction s'est engagée à faire en sorte que les agents disposent rapidement de toutes ces informations.

Concernant le local régisseur, à notre demande, la direction s'est engagée à ce qu'il soit insonorisé. Un faux passage entre ce local et le secteur Bécon sera en outre aménagé, afin de pouvoir circuler librement.

Notre délégation est également intervenue pour que le mobilier du local commun (courrier) soit livré dans les meilleurs délais, alors que les agents doivent déjà traiter les déclarations IR, les transferts de dossiers etc.

La direction s'y est engagée et dans l'attente du définitif va installer un mobilier provisoire.

Pour chacun des sites (Boulogne Jaurès, Courbevoie, Issy et ST Cloud), les plans ont été communiqués lors de la réunion. Ils peuvent être consultés auprès des militants CGT des sites concernés.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Nous avons fait part des difficultés rencontrées par de nombreux agents dans l'établissement des demandes de remboursement de frais (cf. le tract spécial de la section sur ce sujet). Nous avons demandé à ce que l'administration mette en ligne les documents (note, mode d'emploi, attestation repas, bordereau...) relatifs à cette question. La direction a répondu qu'elle mettrait effectivement en ligne ces éléments, notamment un « pas-à-pas » sur l'utilisation d'Agora.

Nous invitons tous les collègues qui rencontreraient des difficultés sur cette question à utiliser le tract de la section et à se rapprocher des militants CGT de leur site.

DiSI (Direction des Services Informatiques)

La nouvelle organisation de l'informatique à la DGFIP va entrer en vigueur le 1^{er} septembre prochain. La conséquence principale va être le transfert des collègues informaticiens du département (Département Informatique du Trésor et CMI) vers la nouvelle Direction (DiSI Paris Normandie).

La délégation CGT a souhaité avoir quelques éclaircissements. En effet, courant avril, un appel à candidature proposait 29 emplois dans les 9 DiSI créées. Cette circulaire étant passée complètement inaperçue, nous avons demandé sa remise en ligne. La Direction nous a répondu qu'elle n'avait pas eu le feu vert de la DG et qu'elle considère donc que ces appels à candidature ne sont plus d'actualité. Malgré tout, nous avons souhaité savoir si des agents avaient néanmoins postulé, la Direction l'ignore !!!

Devant son incapacité à répondre à la plupart de nos interrogations, la Direction nous a renvoyé au CTPD du 28 juin où la création de la DiSI Paris Normandie sera à l'ordre du jour.

Un représentant de la nouvelle Direction informatique sera présent. Gageons que nous aurons cette fois-ci les réponses attendues par les collègues informaticiens.

BRIGADES DE VERIFICATION

Nous avons fait état que de nombreux vérificateurs se voient incités à rendre un nombre croissant de dossiers au motif qu'il faudrait suppléer les absences diverses non prévues en début d'année (congés maternité, maladie, départs en mutation, promotions) et ce afin de tenir l'objectif collectif assigné à la brigade.

Nous avons ajouté que cette situation conduit à des tensions et difficultés douloureusement ressenties par les agents. Nous avons mis en garde contre ce système d'objectifs qui serait à atteindre quoi qu'il arrive et dénoncé l'opacité qui entoure ces questions.

Dans sa réponse, la direction s'est refusée à admettre une norme en nombre de dossiers à rendre par agent (ce qui existait jusqu'en 2002 et a été supprimé avec le passage aux « 35 heures »-NDLR) .

Tout en renvoyant au « dialogue » entre l'agent et le chef de service, la direction a toutefois indiqué qu'un agent n'avait pas à faire le travail d'un autre (en congé maternité ou maladie ou muté, par exemple), que devant l'échelon interrégional, la direction rendait compte de ses résultats par rapport à l'effectif réellement présent et que le même principe s'appliquait pour les différents niveaux de service.

Il ressort donc que si l'objectif de contrôle fiscal est déterminé d'après une prévision de moyens en nombre d'agents, les résultats sont appréciés en tenant compte des effectifs réellement présents et cela à tous les niveaux.

Il n'y a donc pas d'objectif de brigade à tenir coûte que coûte, indépendamment des effectifs réels. Les agents n'ont pas à faire le travail des agents absents (congés divers, arrêts maladie maternité ou mutés).

FRAIS DE DEMENAGEMENT

A l'occasion de déménagements pour cause de mutation, la direction a dans certains cas calculé le remboursement des frais de transport de l'agent suivant les tarifs chemin de fer les plus bas (par exemple ID TGV).

Nous avons rappelé que les instructions prévoient le remboursement sur la base du tarif 2^{ème} classe. La Direction en a convenu et va revoir les dossiers concernés.

EFFECTIFS

La discussion a fait ressortir la situation critique de sous-effectif, effet des suppressions et vacances d'emploi : par exemple Gennevilliers, Levallois, Courbevoie...

Sur ce dernier site on comptabilise 8 départs de cadres C au 1^{er} septembre, un neuvième possible et 4 arrivées et ce alors que les dossiers du CDI de la Défense sont transférés au 1^{er} septembre. L'emploi transféré en accompagnement n'est pas non plus pourvu.

Comment les agents de Gennevilliers, de Courbevoie et de bien d'autres résidences placés dans une situation comparable, vont-ils pouvoir faire face à la charge de travail ?

Les collègues sont à bout. Fréquemment écrêtés, ils subissent en outre parfois les critiques et reproches de la hiérarchie.

La direction s'est déclarée consciente du problème et attend les arrivées des B stagiaires pour tenter de remédier aux déséquilibres les plus criants. Elle évoque également le recours aux EDRA. Elle se dit prête, une fois tous les mouvements définitifs connus, à saisir la Direction générale.

Au sujet du climat dans les services, la direction a cité le Directeur Général qui a déclaré qu'il ne voulait plus entendre parler de pressions sur les indicateurs pour les B et les C.

Ainsi qu'il a été observé, cela signifie que les pressions sur indicateurs subsisteraient pour les A. Mais chacun sait que la réalisation des objectifs ne peut reposer que sur les cadres A et que donc exercer une pression sur les A revient à exercer une pression sur les B et les C.

Face à la dégradation des effectifs, la délégation CGT a demandé avec force à la direction de solliciter de la Direction générale l'attribution d'urgence de moyens en cadres C afin de combler toutes les vacances, y compris par un appel élargi à la liste complémentaire.

Plus que jamais la situation est difficile dans la direction pour les agents de tous cadres.

La CGT vous invite, afin d'appuyer sa demande d'une attribution d'urgence, à établir partout l'état des lieux des effectifs, des conditions de travail et d'exercice des missions et de le faire remonter dès la fin du mois à l'occasion du CTP du 28 juin.

PARTOUT ETABLISSEONS L'ETAT DES LIEUX DES EFFECTIFS ET DES SERVICES DANS LE DEPARTEMENT



Je me syndique à la CGT Finances Publiques

NOM :

GRADE :

PRENOM :

ECHELON :

TEMPS PARTIEL :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

BULLETIN A RENVOYER A

DDFIP
LOCAL CGT (porte 12-24)
167 ave JOLIOT CURIE
92013 NANTERRE cedex

CFP NANTERRE
LOCAL CGT (Luc BENOIT)
235 ave Georges CLEMENCEAU
92756 NANTERRE cedex

CFP MONTROUGE
Philippe GEOFFRE
18 rue Victor HUGO
92121 MONTROUGE cedex

DATE :

SIGNATURE :

Courriel : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : www.financespubliques.cgt.fr/92